



Du même auteur.

« Vie et mort des Blancs de Saint-Paul, des origines à 1810. Étude de Démographie Historique de la population blanche de Saint-Paul de La Réunion d'après les registres paroissiaux et d'état civil. 1667-1810 ». t. 1, 245 pp., Annexes, 121 pp. Mémoire de Maîtrise d'Histoire. Sous la direction de Monsieur le Professeur C. Wanquet, 1989, Université de La Réunion.

« Les esclaves et leurs maîtres à Saint-Paul, Île Bourbon et dans le quartier sous le vent, des origines à 1735. Étude de démographie Historique de la population servile de Saint-Paul, Île Bourbon (La Réunion) et du quartier sous le vent d'après les registres paroissiaux, les recensements, les actes notariés. 1668-1735 ». t. 1, 164 pp., Annexes 94 pp. D.E.A. en Sciences Sociales, Sous la direction de Monsieur le Professeur C. Wanquet, 1992, Université de La Réunion.

« Étude de démographie historique de la population blanche de Saint-Paul de La Réunion, d'après les registres paroissiaux et d'Etat-civil (1667-1810) ». *Association Historique Internationale de l'Océan Indien. Bulletin de liaison et d'information*, nouvelle série, n° 11, juin 1990. AHIOI. Saint-Denis de La Réunion. Archives départementales. Le Chaudron, Sainte-Clotilde. La Réunion. p. 19-49.

*Trois générations d'esclaves à Bourbon. La famille Jacques Lamboutique (1670-1720)*. Services éducatifs des Archives départementales de La Réunion. Saint-Denis de La Réunion. 1993.

*Robert Bousquet.*

**LES ESCLAVES ET LEURS MAITRES  
A BOURBON (La Réunion)  
AU TEMPS DE LA COMPAGNIE DES INDES.  
1665-1767.**

- Livre 1 :**        **La capture et la traite des esclaves vers les Mascareignes.  
Genèse d'un esclavage.  
Emergence du préjugé de couleur.  
La vie culturelle.**
- Livre 2 :**        **La mise en valeur de l'île.  
Les esclaves dans la guerre en Inde.  
Commandeurs et économes sous la régie de la Compagnie des  
Indes.  
Les esclaves affranchis et les libres de couleur.**
- Livres 3 :**       **La contestation noire.**
- Livres 4 :**       **Etude démographique de la population esclave de Bourbon, sous  
la régie de la Compagnie des Indes.**

*à la mémoire de ma femme*

**LES ESCLAVES ET LEURS MAITRES  
A BOURBON (La Réunion)  
AU TEMPS DE LA COMPAGNIE DES INDES.  
1665-1767.**



**Bousquet Robert.**

Livre IV.

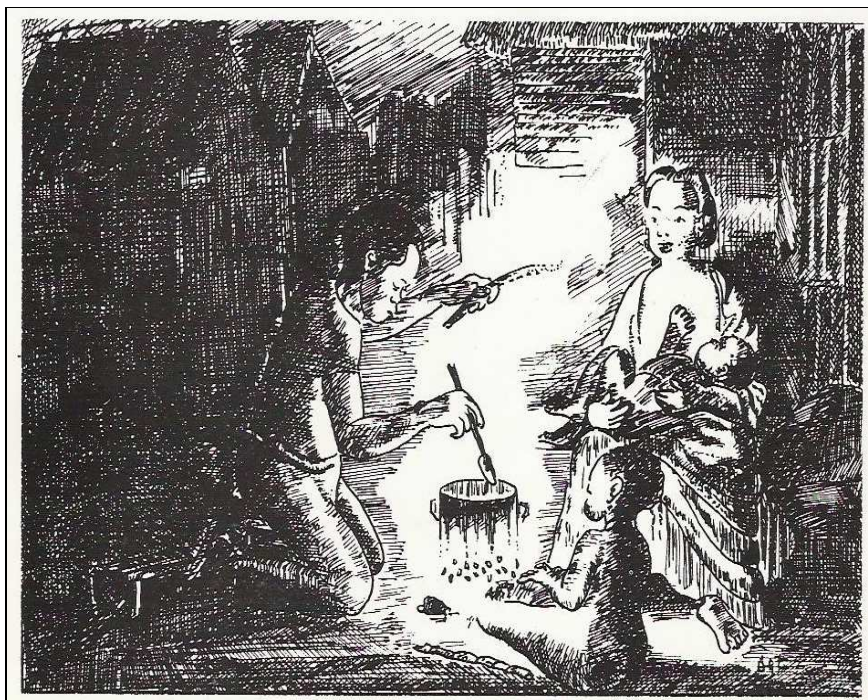
**LES ESCLAVES ET LEURS MAITRES  
A BOURBON  
AU TEMPS DE LA COMPAGNIE DES INDES.  
1665-1767.**

---

**Livre IV.**

**Etude démographique de la population servile de  
Bourbon.**

---



---

Couverture : Illustration de la page de couverture : Arrivée de M. de La Bourdonnais en 1735. Dessin de Gérard pour une édition de « Paul et Virginie ». (Musée Léon Dierx, Saint-Denis de La Réunion).



## Livre IV.

### Etude démographique de la population esclave de Bourbon. Sous la régie de la Compagnie des Indes, 1667-1767.

---

La population servile de Bourbon a été observée dans les différents quartiers et paroisses de l'île : Saint-Paul, Saint-Pierre, Saint-Louis, Saint-Denis, Sainte-Marie, Sainte-Suzanne, Saint-André, Saint-Benoît, au fur et à mesure de leur création, des origines de la colonie, jusqu'en 1769, c'est à dire durant toute la régie de la Compagnie des Indes, jusque au début de la période royale<sup>1</sup>.



Case de Noirs près de la Rivière d'Abord (début du XIX<sup>e</sup> siècle par Patut de Rosemont).

---

<sup>1</sup> Carrère Paule, Schérer André. *Répertoire des registres paroissiaux et d'état civil, antérieurs à 1849*, Archives départementales de La Réunion, Sous-Série 4 E, Couderc, Nérac, 1963. ADR. C° 815 à 823. 1734-1767. Registres curiaux : BMS., de la paroisse de Saint-Benoît. Ibidem. C° 824 à 838. 1741-1765. Registres curiaux : BMS., de la paroisse de Saint-André. CAOM. 85. MIOM. 1037, 1151, 1064. Registre BMS., Sainte-Marie (1741-1769), Sainte-Suzanne (1704-1778), Saint-Louis (1748-1758).

## 1. : Méthode et problèmes.

Pour mener à bien cette étude, nous avons procédé au dépouillement et à l'exploitation des registres paroissiaux de l'île, selon la méthode exposée par Louis Henry<sup>2</sup>.

Nous avons également dépouillé les recensements généraux et ceux des différents quartiers de l'île, de 1690 à 1765. Tous les renseignements concernant les personnes : blancs et esclaves, libres ou affranchis, adultes et enfants, âges et castes, emploi, invalidité, infirmités diverses, marronnage, ont été notés systématiquement<sup>3</sup>.

Dans les actes notariés : inventaires après décès, ventes et dons, encans, loteries, états des esclaves, contrats de mariage, testaments, donations, engagements, contrats d'apprentissages, baux à ferme, etc., toutes les données concernant les esclaves ont été notées.

Simultanément à ces dépouillements, une fiche individuelle a été dressée pour chacun des esclaves rencontrés dans les différents documents analysés, en utilisant les critères de discrimination en vigueur dans les recensements, les registres paroissiaux, les actes notariés : le maître, le prénom ou le surnom (et dans les premiers temps, le nom), le sexe, l'âge, la filiation, la caste, l'état marital, les infirmités, les dates de naissance, baptême, mariage et décès, la présence signalée aux différents recensements ou au cours d'un événement concernant ou non l'habitation.

Nous avons pu ainsi dresser pour chacun des propriétaires, chef de famille, non seulement une liste des esclaves présentés sur les fonts baptismaux ou figurant à divers titres, sur les actes de baptêmes, de mariage, de décès, sur les actes notariés, mais aussi une fiche de maître ou un inventaire des esclaves déclarés aux recensements successifs par chacun des propriétaires dans les différents quartiers.

Au fur et à mesure des dépouillements nominatifs abrégés, nous avons procédé à l'ouverture d'une fiche de famille pour tous les mariages ou remariages d'esclaves célébrés dans les différentes paroisses, sur laquelle furent enregistrés par la suite, dans l'ordre chronologique, les naissances et/ou baptêmes, des parents et enfants. Une fiche de famille a également été ouverte, dans les mêmes conditions pour les parents dont on ignore la date de l'union, et leurs enfants dont on connaît soit la date de naissance ou de baptême, soit la date de sépulture, soit l'âge au recensement, à l'inventaire à la date x, au partage

---

<sup>2</sup> L. Henry. *Techniques d'analyses en démographie historique*, I. N. E. D., 1980. Les grandes lignes de cette méthode ont été exposées dans : R. Bousquet. *Vie et Mort des Blancs de Saint-Paul des origines à 1810. Etude de démographie historique de la population blanche de Saint-Paul de La Réunion. D'après les registres paroissiaux et d'état civil, 1667-1810*. Mémoire de Maîtrise d'Histoire. Université de La Réunion, 1989, 245 p., Annexe, 121 p.

<sup>3</sup> CAOM. G 1. 477. *Recensements Ile Bourbon, 1678-1719*. ADR. C° 767 à 779. *Recensements généraux de 1708 à 1758*. ADR. C° 780 à 810. *Recensements des divers « quartiers » de 1711 à 1765*.



après décès du maître ou de la maîtresse. Une fiche de famille du même type a été ouverte pour chaque mère célibataire esclave.

Ainsi, dans chacune des fiches de famille, par le croisement de nos différentes sources, ont été notés : la caste et l'âge au mariage relevés ou retrouvés des époux, ainsi que tous les baptêmes, toutes les naissances, tous les décès relevés ou retrouvés, et autres événements survenus dans la famille servile.

Pour déterminer l'âge au mariage des époux, nous avons tenu compte de l'âge déclaré au recensement le plus proche du mariage et postérieur à ce dernier, ou, lorsque cela n'était pas possible, de l'âge signalé au baptême des époux, bien que ce dernier, le plus souvent proche de l'achat de l'esclave, soit le plus sujet à caution, particulièrement dans la seconde moitié de notre période d'étude, où, comme nous le verrons, nombreux sont les couples d'esclaves baptisés la veille du jour de leur mariage. Deux exemples :

- Voici ce qu'indique la fiche individuelle de François, esclave de Jacques Léger. C'est un Indien de 18 ans au recensement de 1709, 20 ans à celui de 1711, 25 ans à celui de 1719. Il épouse Olive (fiche 129/789) à Saint-Paul le 20 février 1716 (ADR. GG. 13, n° 144). Le 30 janvier 1718, il est « convaincu [...] d'avoir eu commerce avec des noirs marrons et de les avoir recelés [...] », et condamné à recevoir « cinquante coups de fouet et la fleur de lys sur l'épaule [...] » (ADR. C° 2794, f° 20 r°). Le 10 décembre 1718, il figure dans l'inventaire des biens de son maître : François, 20 ans, avec Olive sa femme, 20 ans (ADR. C° 2794, f° 25 r°). Compte tenu de l'âge déclaré au recensement de 1719 : 25 ans, on estime que François est né vers 1694.
- La fiche de Marguerite, esclave du même maître, porte que cette dernière a été baptisée à Saint-Paul, le 13 octobre 1710, à l'âge de 20 ans environ (ADR. GG. 1, n° 782). Les recensements la signalent de la caste de Madagascar. Ceux de 1711, 1719, 1722, 1725 et 1730, la déclarent respectivement âgée d'environ 16, 21, 24, 26 et 29 ans. Elle épouse Michel (fiche 250/1107) à Saint-Paul, le 25 octobre 1715 (ADR. GG. 13, n° 140). Le recensement de 1722 la signale « mariée ». Marguerite figure à l'inventaire des biens de son maître dressé le 10 décembre 1718 : Marguerite, 22 ans environ, femme de Michel, 46 ans environ (ADR. C° 2794, f° 25 r°). Compte tenu de l'âge déclaré au recensement de 1719 : 21 ans, on l'estime née vers 1698.

Ainsi donc, les âges déclarés aux baptêmes ou aux décès des esclaves importés, aux mariages ou aux recensements et inventaires, sont imprécis et par voie de conséquence nos évaluations des âges au mariage et/ou des âges au décès sont très approximatives. C'est ici que nous touchons aux limites bien connues des études démographiques menées sur une population servile : les âges déclarés n'étant que des estimations déduites parfois du vocabulaire tribal ou de l'apparence physique des individus. Souvent en effet le vocabulaire permet au responsable de la traite, comme aux enquêteurs démographiques contemporains, de situer un individu dans le cycle naturel de la reproduction : le nom distingue l'enfant qui marche du nouveau-né, du jeune homme, de la jeune fille. Il distingue aussi l'adulte du vieillard homme ou femme. Le traitant utilise également des indicateurs biologiques précis pour connaître l'âge des

jeunes enfants<sup>4</sup>. Il faut donc tenir compte de l'expérience des esclavagistes à juger de l'âge des esclaves. C'est pourquoi, parce qu'il suppose un plus long temps d'observation, l'âge au recensement postérieur au mariage, lorsque c'était possible, a été systématiquement préféré à celui indiqué au baptême.

On ne cherchera donc pas ici d'exactitude absolue, mais par contre une connaissance plus approfondie de la population servile de Bourbon et une meilleure appréhension des comportements de la population blanche vis-à-vis de cette dernière.

Compte tenu de la négligence chronique dont ont fait preuve les différents officiants dans la rédaction des actes de mariage entre esclaves, comme dans la tenue exacte des registres de sépultures, la détermination de la fin d'union des familles serviles fut pour nous un problème majeur. Une fiche de famille a été fermée (fiche F.) lorsque la date de fin d'union est survenue avant la date de fin d'observation. Comme date de fin d'union, nous avons pris l'année de remariage, lorsque cette dernière nous était connue, ou l'année du décès d'un conjoint, lorsque la présence du second était attestée au recensement ou dans l'inventaire suivants. De même, nous avons fermé la fiche, lorsque l'acte de décès de l'un des deux époux signale l'état marital : « *femme de* » ou « *époux de* », la date de décès étant alors considérée comme celle de fin d'union. Etant donné les très nombreuses lacunes rencontrées dans les registres paroissiaux des quartiers autres que ceux de Saint-Paul et Saint-Denis, nous avons limité notre étude démographique aux familles serviles de ces deux quartiers.

Le classement des fiches de famille relevées au quartier de Saint-Paul (annexe VII), montre à l'évidence, un déficit important de fiches fermées. L'étude de la fécondité ne pourra donc pas être abordée faute de fiches MF1 et MF2 suffisamment nombreuses. Compte tenu des réserves exprimées plus haut, les fiches seront exploitées pour l'étude de la nuptialité : âges des nouveaux mariés et âges combinés des époux. Elles serviront aussi à l'étude de la famille et à celle de l'espacement des naissances.

|           | MF1 | MF2 | MF3 | MO1 | MO2 | MO3 | EF1 | EF2 | EF3 | EO1 | EO2 | EO3 | total |
|-----------|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-------|
| 1667-1765 | 3   | 23  | 2   | 42  | 411 | 524 | 1   | 11  | 1   | 6   | 77  | 229 | 1 330 |

Tableau 1-1: Classement des fiches de famille des esclaves mariés au quartier de Saint-Paul, 1667-1765.

<sup>4</sup> Comme le Capitaine de l'*Astrée*, les traitants sont parfois contraints d'accepter comme pièce d'Inde les captifs de 1,38 m : « Le Roy prétend que je prendrai des esclaves à 4 pieds 3 pouces pour pièces d'Inde. Il m'a fallu lui promettre que oui ». AN. 4 JJ 86. *Journal de voyage de l'Afrique sur la frégate « l'Astrée »...* Lundi 19 septembre 1735. La première éruption dentaire intervient à l'âge de six mois en moyenne, la première incisive latérale à un an, la première molaire à un an et demi, la première canine à deux ans, la seconde molaire à trente mois. La dentition définitive est en place à 6 ans environ. L'âge moyen du début de la marche se situe habituellement autour de un an. L'âge du sevrage est plus variable selon l'ethnie. Chez la jeune fille, à la fin du XX<sup>e</sup> siècle, l'âge médian de l'apparition des premières règles est variable : 14 ans et demi à Dakar (Sénégal), 16 ans et demi chez les Tutsi, 17 ans et un mois chez les Hutu du Rwanda. Chez la femme, l'âge de la ménopause se situe vers 45 ans environ avec sans doute de larges variations Gilles Roger, Dominique Waltisperger, Christine Corbille-Guitton. *Les structures par sexe et âge en Afrique*. Groupe de démographie Africaine. IDP-INED. INSEE. MINCOOP. ORSTOM., Paris, 1981, pp. 556, p. 121.